

solocal

Assemblée
générale
mixte



27 novembre

2020



Avertissement

Le présent document contient des déclarations à caractère prospectif. Celles-ci ne constituent pas des prévisions au sens du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission, et ont trait aux attentes, croyances, projections, projets et stratégies futurs, événements ou tendances anticipées et expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des faits historiques. Les déclarations prospectives sont fondées sur les croyances, hypothèses et attentes actuelles concernant la performance future de Solocal Group, et prennent en compte toutes les informations actuellement disponibles. Bien que la direction de Solocal Group estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à différents risques et incertitudes, la plupart étant difficiles à prévoir et généralement hors du contrôle de Solocal Group, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Les risques et incertitudes incluent ceux cités ou identifiés dans les documents publics déposés par Solocal Group auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), y compris, en particulier, ceux énumérés dans la rubrique « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel de Solocal Group. Solocal Group, ses filiales, ses administrateurs, ses conseils, ses salariés et ses représentants déclinent expressément toute responsabilité pour ces énoncés prospectifs. Les déclarations prospectives incluses dans le présent document reflètent les perspectives de Solocal Group à la date de rédaction du présent document. Sous réserve de la réglementation applicable, Solocal Group ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives.

Toutes les données comptables sur une base annuelle sont présentées sous forme d'informations consolidées auditées mais toutes les données comptables sur une base trimestrielle sont présentées sous forme d'informations consolidées non auditées. Avant 2019, Solocal isolait dans les commentaires sur ses comptes et indicateurs de performance la dynamique des activités poursuivies de celle des activités cédées. Les données financières et les indicateurs de performance financière sont désormais commentés sur le périmètre des activités poursuivies et non-poursuivies (activités cédées). Les montants présentés dans ce document peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Tous les indicateurs et données de nature financière sont publiés en détail dans le rapport des Comptes consolidés au 31 décembre 2019 et le rapport financier au 30 juin 2020, disponible sur www.solocal.com (Espace Investisseurs et actionnaires).

Ordre du jour



- 1 Ouverture de l'Assemblée Générale Mixte** P.5
- 2 Revue d'activité** P.7
- 3 Gouvernance** P.16
- 4 Rémunérations** P.21
- 5 Questions** P.30
- 6 Résultats des votes de résolutions** P.31
- 7 Clôture** P.33

solocal

Ouverture de l'Assemblée Générale Mixte



Pierre DANON

Président du Conseil d'administration
& Directeur Général



Assemblée Générale Mixte du 27 novembre 2020

Déroulé

16h00 – 17h00

Présentations

17h00 – 17h30

Questions et réponses

17h30 – 17h45

Résultats des résolutions

solocal

Revue d'activité

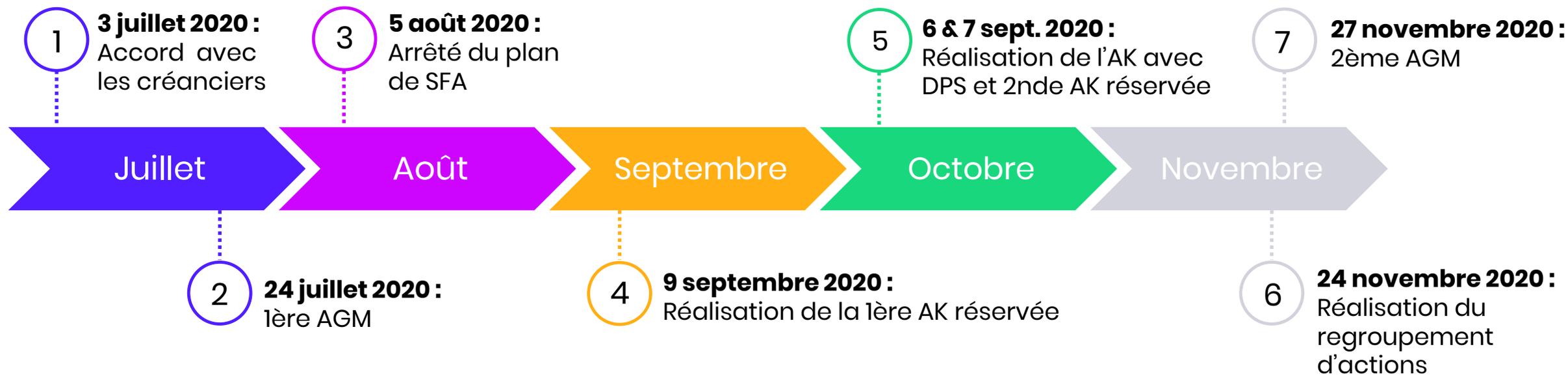


Pierre DANON

Président du Conseil d'administration
& Directeur Général



Les étapes clés de la restructuration réalisée en 2020

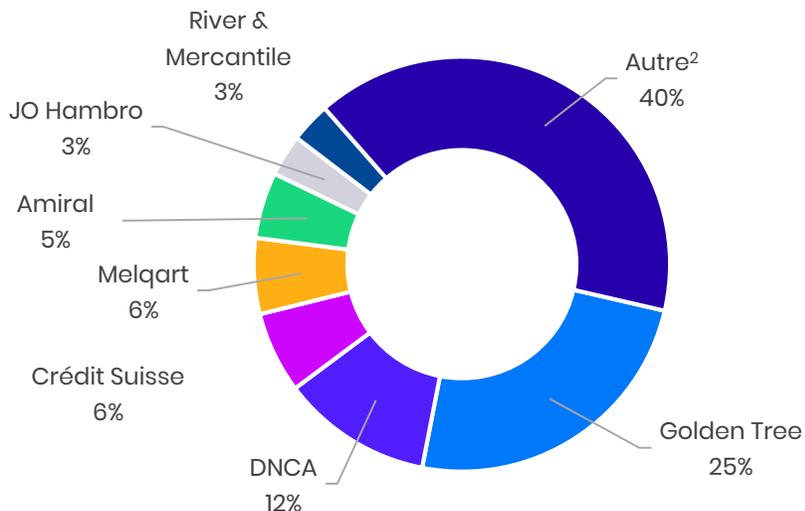


Origine des fonds		Utilisation des fonds	
TOTAL env. 378m€	Augmentation de capital garantie par les créanciers	Injection de liquidités	
	env. 346m€	env. 118m€	
	Financement additionnel	Réduction de dette (par compensation des créances en fonds propres)	
	env. 32m€	env. 260m€	

- **Financement additionnel sécurisé** en août 2020 : Prêt Atout et émission de nouvelles obligations
- **Augmentation de capital finalisée le** 7 octobre 2020

● Une structure financière renforcée

Nouvelle structure actionnariale¹

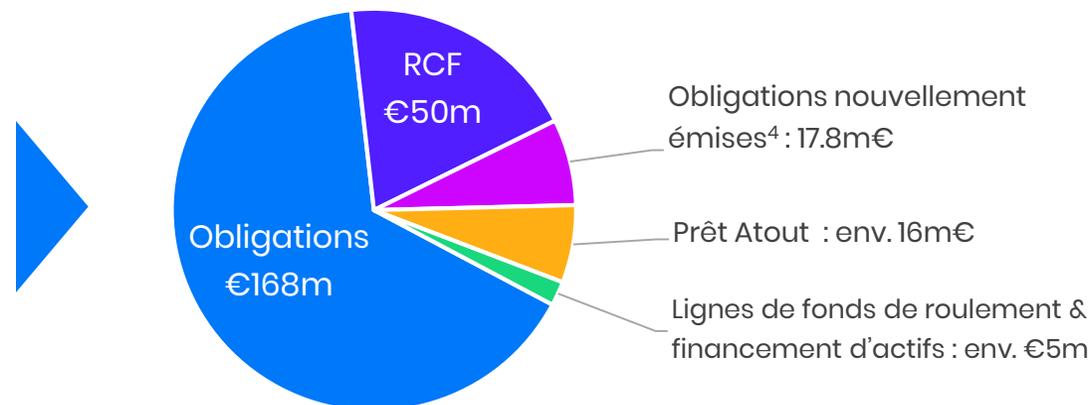


Regroupement d'actions

- Procédure finalisée le **24 novembre 2020**
- **Base 100 actions anciennes pour 1 action nouvelle**
 - Soit nouveau nombre d'actions en circulation : **129 505 837**
 - Nouveau code ISIN : **FR0014000609**
- Aucun impact sur la valeur en € des actions détenues
- Cours au 26/11/2020 post-clôture : **2,46€**

Renforcement de la structure financière :

- Réduction de la dette brute de **475m€ à env. 257m€³**
- **Frais financiers annuels réduits de 20m€** (vs 45m€ précédemment)



¹ sur la base du nombre d'actions au 31 octobre 2020 et des dernières déclarations

² Confirmation de détention par JP Morgan Securities plc d'après l'article L. 233-9 I du « Code de Commerce » concernant les contrats d'acquisition temporaire

³ 475m€ (dette brute au 30 Juin 2020) + 33.7m€ (financement additionnel) + 10m€ (coupon du T3) - 260m€ (réduction de dette) - 17m€ (ligne de fonds de roulement)

⁴ les obligations nouvellement émises ont un nominal de 17.8m€, mais Solocal a perçu 16m€ (OID)

Chiffres clés du T3 2020

Dynamique commerciale & financière

- **Impact de la crise sanitaire sur notre CA :**
 - CA Digital T3 2020 : 106,8m€, soit -13,6pts vs. T3 2019¹
 - CA Digital 9M 2020 : 332m€, soit -12,5pts vs. 9M 2019¹
- **Objectifs 2020 maintenus :**
 - 419m€ de CA Digital sécurisé pour 2020 à fin septembre
- **Une année 2021 en ligne avec nos prévisions**



Ralentissement de la réduction du parc client - au T3 2020 vs. T3 2019

Début de période

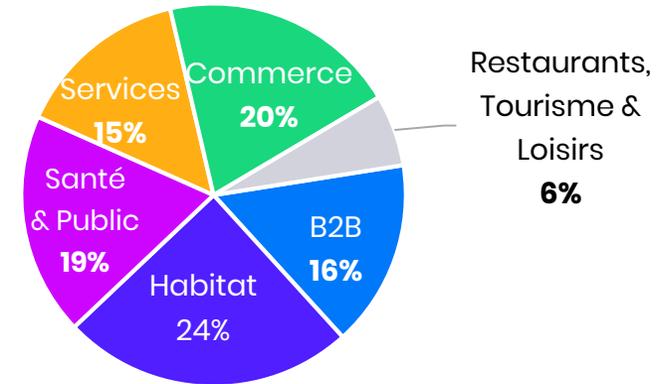


Fin de période



Deuxième confinement : un scénario très différent du premier

Un parc client sectoriellement diversifié



Un impact estimé sur l'économie **3x moindre¹**

- Moins de commerces concernés par les fermetures
- Disponibilité accrue des salariés (écoles & services publics ouverts, démocratisation du télétravail)

Plus des $\frac{3}{4}$ de nos clients en abonnement²

- À fin septembre 2020, 77% de nos clients² avaient souscrit à au moins un produit en abonnement

Nos équipes 100% mobilisées et à distance

- 0% de chômage partiel

● Une offre adaptée en réponse au deuxième confinement

● 4 fonctionnalités rendues gratuites, accessibles sur Pagesjaunes via Solocal Manager

 **Informations & actualités**

- Ajuster ses horaires d'ouverture
- Organiser les conditions d'accès (affluence, geste barrières...)

▽

Partager ses actualités et services

 **Messagerie instantanée**

- Echanger avec les internautes, les conseiller à distance

▽

Garder le lien local avec ses clients

 **Click and collect vitrine**

- Recevoir des commandes par email pour du Click & Collect ou de la livraison
- Catalogue scanné (PDF) et galerie photos

▽

Limiter les contacts lors de la vente

 **Prise de RDV en ligne**

- Ajuster la fréquentation en fonction de la capacité d'accueil du commerce
- Envoyer des e-mails de rappel avant le rdv précisant les conditions et ayant valeur de justificatif

● Une offre adaptée en réponse au deuxième confinement

● Une gamme complète de services adaptés aux commerces & entreprises locales

		Connect Access	Connect Essentiel	Connect Premium	Connect + Site
		Pas d'engagement 0 €/mois 9 €/mois Gratuit jusqu'au 28 février	Pas d'engagement 15 €/mois 19 €/mois	Engagement 12 mois A partir de 39 €/mois 49 €/mois	Engagement 24 mois A partir de 109 €/mois 119 €/mois + frais de mise en service +660 €
<p>Créez un site « Click & Collect » adapté à votre activité</p> <p>Développez votre visibilité relationnelle sur tout le web</p>	 SITE CLICK&COLLECT disponible via les gammes site web Essentiel ou Premium	-	-	-	 
	 DEVIS	-	-	Valeur ajoutée   	  
	 CLICK & COLLECT Shopping²	-	-	  	  
	 CLICK & COLLECT Vitrine¹	Gratuit   	  	  	  
	 PRISE DE RDV	  	  	Valeur ajoutée   	  
	 MESSAGERIE INSTANTANEE	  	  	  	  
	 INFORMATIONS & ACTUALITES	  	Valeur ajoutée   	  	  

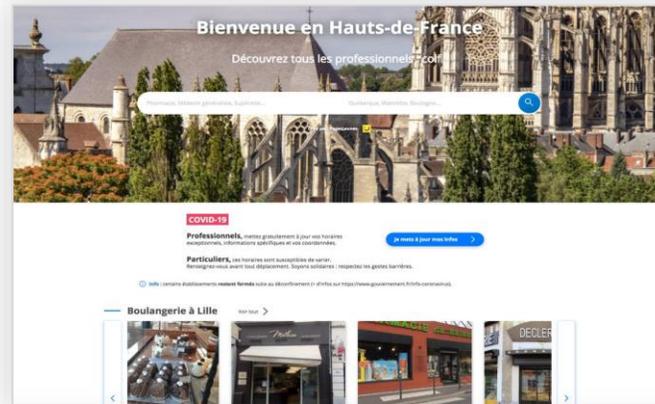
¹Formulaires de contact par emails avec les catalogues scannés (.pdf) et les galeries photos
² Catalogue digital et structuré + paniers en ligne (description de produits, prix, photos) déjà disponibles, paiement en ligne à compter de début décembre

- **Une offre adaptée en réponse au deuxième confinement**
- Local Partner, une solution gratuite pour dynamiser l'économie à l'échelle des collectivités locales

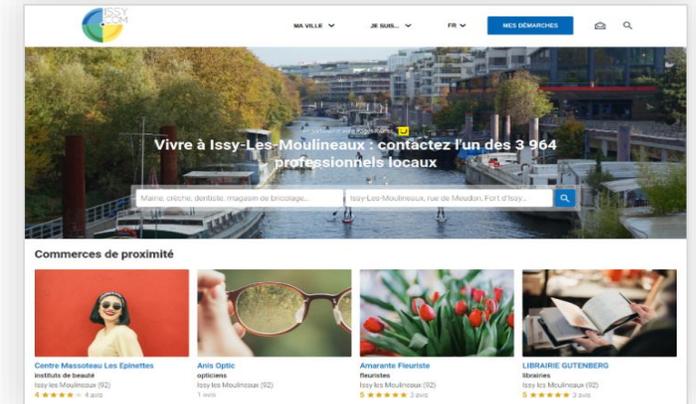
Région Sud



Région Hauts-de-France



Issy-les-Moulineaux



LIVE



PROCHAINEMENT



Current trading & guidance

- **Impact du 2ème confinement nettement plus limité sur l'activité du Groupe que le premier confinement de 2020**
- **Objectifs 2020 maintenus**
- **Ambitions 2021:**
 - Mise à jour des données commerciales dans les prochaines semaines
 - Informations complémentaires à l'occasion de l'annonce des résultats annuels 2020 le 18 février 2021

solocal

Gouvernance



Delphine GRISON

Présidente du Comité des rémunérations
et des nominations



Ratification de la cooptation de Monsieur David Eckert en qualité d'Administrateur – 1^{ère} résolution

NOM



David ECKERT

Né le 08/05/1955
Massachussetts (USA)

NATIONALITÉ

- Américaine

FONCTION

- Administrateur
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

DATE DE NOMINATION

- 02/10/2020

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT

- Assemblée Générale devant se réunir en 2024

NOMBRE DE TITRES

- En cours d'acquisition

AUTRES FONCTIONS ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS DANS TOUTES SOCIÉTÉS AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

- Président et Directeur général de Yellow Pages Limited (Canada)

Mandats qui ne sont plus exercés :

- Administrateur non exécutif de ItaliaOnline S.P.A. (Italie)
- Administrateur non exécutif de Yellow Pages Ltd. (Canada)
- Administrateur non exécutif et Vice-Président de SEAT Pagine Gialle S.P.A. (Italie) (plus tard connue sous le nom d'ItaliaOnline, après la fusion avec ItaliaOnline)

David Eckert a dirigé de nombreuses sociétés dans des secteurs d'activité variés. Il est actuellement Président et Directeur général de Yellow Pages Limited (Canada). Avant cela, il était Président, Directeur général et Administrateur du Groupe Hibu et a notamment siégé au Conseil d'administration de X-Rite, Inc. de Safety-Kleen Systems, Inc., de Clean Harbors, Inc. d'Italiaonline S.p.A. et de Yellow Pages Limited (Canada). Au cours de sa carrière, il a siégé et présidé au sein de conseils d'administration de nombreuses sociétés. Dans les années 80, il était Vice-Président et associé de Bain & Company. Il est notamment diplômé d'un MBA de la Harvard Business School.

Ratification de la cooptation de Monsieur Paul Russo en qualité d'Administrateur – 2^{ème} résolution

NOM



Paul Russo

Né le 23/05/1953
Tel Aviv Jaffa (Israel)

NATIONALITÉ

- Américaine

FONCTION

- Administrateur
- Membre du Comité d'audit

DATE DE NOMINATION

- 02/10/2020

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT

- Assemblée Générale devant se réunir en 2021

NOMBRE DE TITRES

- En cours d'acquisition

AUTRES FONCTIONS ET PRINCIPAUX MANDATS EXERCÉS DANS TOUTES SOCIÉTÉS AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur et Président du Comité des ressources humaines et des rémunérations de Yellow Pages Limited (Canada)
- Services de conseil aux entreprises, travailleur indépendant (Israël)

Mandats qui ne sont plus exercés :

- Président de Color Spot Nurseries (Californie US)
- Vice-Président exécutif en charge du développement du Groupe Hibu (Royaume-Uni)

Paul Russo est depuis 2017 Administrateur de Yellow Pages Limited (Canada) où il préside le Comité des ressources humaines et des rémunérations et est membre du Comité d'audit. Précédemment, il exerçait la fonction de Directeur général de Color Spot, et la fonction de Vice-Président exécutif en charge du développement du Groupe Hibu. Il a commencé sa carrière en qualité d'associé de Bain & Company et a été ensuite dirigeant de nombreuses sociétés. Il est diplômé de l'Université de Californie – Berkeley et d'un MBA des affaires de la Harvard Business School. Avant d'être diplômé, il a commencé sa carrière chez Arthur Young and Company et a obtenu la certification CPA.



Composition du Conseil d'administration

Pierre DANON

*Président du Conseil
d'administration et Directeur Général*

Delphine GRISON

Catherine ROBAGLIA

*Administratrice représentant
les salariés*

David AMAR

Anne-France LACLIDE

Paul RUSSO

David ECKERT

Marie-Christine LEVET

Sophie SURSOCK

Composition du Conseil d'administration et des comités

	Comité audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité satisfaction clients
Pierre DANON			Président
David AMAR			Membre
David ECKERT		Membre	
Delphine GRISON		Présidente	
Anne-France LACLIDE	Présidente		
Marie-Christine LEVET		Membre	
Catherine ROBAGLIA			Membre
Paul RUSSO	Membre		
Sophie SURSOCK	Membre		

solocal

Rémunérations



Delphine GRISON

Présidente du Comité des rémunérations
et des nominations



● Politique de rémunération du Président Directeur Général

● 3^{ème} résolution



Pierre Danon	Nature de la rémunération	Montants versés	Commentaires
Président du Conseil d'administration	Fixe forfaitaire	150 000 €	<ul style="list-style-type: none">• 150 000 euros de fixe forfaitaire au titre du mandat de Président du Conseil d'administration
Directeur Général	Fixe forfaitaire	150 000 €	<ul style="list-style-type: none">• 150 000 euros de fixe forfaitaire au titre du mandat de Directeur Général• Pas d'autre rémunération : Pas de variable, pas d'avantage en nature, pas d'actions de performance• Pas d'indemnité de fin de fonctions

- Fusion **provisoire** des fonctions de Président et de Directeur Général
- Rémunération **très inférieure** au cumul des rémunérations des fonctions de Président et de Directeur Général
- Absence de rémunération variable, ni d'attribution d'actions de performance, ni d'indemnité de fin de contrat

Politique de rémunération des Administrateurs

4^{ème} résolution

	Nature de la rémunération	Montants versés	Commentaires
Politique de rémunération des administrateurs	Fixe forfaitaire	Enveloppe annuelle de 490 000 € Principe de répartition : <ul style="list-style-type: none">• 150 000 € pour le Président du Conseil d'administration• 37 700 € pour les administrateurs• 18 000 € pour le Président du Comité d'audit• 16 000 € pour le Président du Comité des rémunérations et des nominations• 16 000€ pour le Président du Comité satisfaction clients• 5 800 € pour les membres du Comité d'audit• 4 800€ pour les membres du Comité des rémunérations et des nominations• 4 800€ pour les membres du Comité satisfaction clients• 18 000 € pour le Président du Comité ad hoc de restructuration financière• 3 000 € pour les membres du Comité ad hoc de restructuration financière	<ul style="list-style-type: none">• Maintien de l'enveloppe• Les administrateurs ont renoncé à 25% de leurs rémunérations pendant les 2 mois de confinement du printemps• réajustement de la rémunération des membres des comités pour prendre en compte l'importance du travail effectué, après réalisation d'un benchmark• Attribution prorata temporis pour les Administrateurs ayant démissionné en cours d'exercice• Réduction du montant versé pour les Administrateurs ayant été absents dans une proportion importante.• Pas de rémunération pour les Administrateurs internes (Administrateur représentant les salariés, Directeur général (dans le cas où les fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées)).

● **Rémunération versée ou attribuée au Directeur Général dissocié au titre de l'exercice 2020 (Eric Boustouller jusqu'au 4 octobre inclus)**
 ● 5^{ème} résolution (1/3)

Application stricte des dispositions antérieurement votées sur les conditions de départ du Directeur Général

	Nature de la rémunération	Montants versés	Commentaires
Directeur Général, Administrateur	Rémunération fixe 2020	372 278 € (du 1 ^{er} janvier 2020 au 4 octobre 2020, incluant le renoncement volontaire de -25% pendant les deux mois de confinement)	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe d'un montant annuel brut de 520 000 euros, versée par mensualités (prorata temporis jusqu'au 4 octobre 2020, date de cessation de fonctions).
	Rémunération variable 2020	256 736 € (du 1 ^{er} janvier 2020 au 4 octobre 2020)	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération annuelle brute variable pouvant varier entre 65 % et 90 % de la rémunération contractuelle fixe. Pour mémoire, les objectifs fixés au Directeur général par le Conseil d'administration pour l'exercice 2020 comportaient quatre objectifs (NB : pour les critères financiers la cible correspond au budget redéfini au début du confinement) : <ul style="list-style-type: none"> (i) 25% sur le CA digital - estimé atteint selon le dernier Forecast disponible (ii) 15% sur le parc clients - estimé non atteint (iii) 30% sur l'EBITDA- estimé atteint selon le dernier Forecast disponible (iv) 10% sur le NPS clients et utilisateurs - anticipation d'une atteinte à hauteur de 5% compte tenu des bons résultats à chaud sur les utilisateurs, (v) 20% sur les objectifs personnels liés aux clients et aux produits : estimés atteints à un maximum de 9,1% À la date du départ d'Eric Boustouller, l'estimation la plus fine disponible de la rémunération variable du Directeur général dissocié pour l'exercice 2020 était comprise entre 65 % et 69,1 %. Le Conseil d'administration a décidé de façon conservatrice de retenir 65 %.

● **Rémunération versée ou attribuée au Directeur Général dissocîé au titre de l'exercice 2020 (Eric Boustouller jusqu'au 4 octobre inclus)**
 ● 5^{ème} résolution (2/3)

	Nature de la rémunération	Montants versés	Commentaires
Directeur Général, Administrateur	Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA)	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution initiale : 1 000 000 actions • Attribution 2018 : 2 300 000 actions, • Attribution 2019 : 1 500 000 actions • Pas d'attribution 2020 	<ul style="list-style-type: none"> • acquises • compte tenu des conditions de performance, 0 acquises • compte tenu des conditions de performance, 0 acquises
	Rémunération au titre de son mandat d'Administrateur	N/A	<ul style="list-style-type: none"> • Le Directeur général ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'Administrateur de Solocal Group.
	Avantages de toute nature	18 346,21€	<p>Prise en charge/mise à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des régimes de frais de santé et de prévoyance ; • une assurance responsabilité civile en qualité de Directeur général ; • du remboursement par la Société des dépenses relatives à l'accomplissement des fonctions de Directeur général,; • des frais d'adhésion et des cotisations d'assurance perte d'emploi (GSC); et • un véhicule de fonction.

● **Rémunération versée ou attribuée au Directeur Général dissocié au titre de l'exercice 2020 (Eric Boustouller jusqu'au 4 octobre inclus)**
 ● 5^{ème} résolution (3/3)

	Nature de la rémunération	Montants versés	Commentaires
Directeur Général, Administrateur	Indemnité de cessation de fonctions	1 560 000 €	<p>Application stricte des dispositions votées par l'Assemblée générale sur les conditions de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) • versement soumis à la condition de performance liée à l'atteinte d'une moyenne d'au moins 80 % de ses objectifs annuels pendant la période de présence dans la Société
	Indemnité de non-concurrence	0€	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil d'administration a décidé le 2 octobre 2020 de libérer Éric Boustouller de cette obligation, de sorte qu'aucune indemnité de non-concurrence n'est due à ce dernier.
	Régime de retraite supplémentaire	7 229,01€ (contribution patronale)	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

● Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux – ● 6^{ème} Résolution (1/2) ●

- Autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires
- Bénéficiaires:
 - ✓ les membres du **personnel** salarié de Solocal Group et de ses filiales
 - ✓ Les mandataires sociaux
- Nombre maximum total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées: **1% du capital**
- Nombre maximum d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées aux dirigeants: 0,33% du capital
- Caractère exceptionnel de cette résolution, compte tenu des problématiques de rétention (vesting accéléré) et de la recherche en cours du futur DG
- Les critères de performance sont liés au Business Plan de la restructuration en termes de génération de cash et au cours de bourse tel qu'il ressort du rapport Finex

● Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux – renonciation à leur DPS

● 6^{ème} Résolution (2/2)

2 COMPOSANTES : BASE ET BOOSTER

Composante base :

- **Actions attribuées sous condition de présence et de performance**
 - Plan à 4 ans,
 - Acquisition progressive en fonction de la réalisation progressive de la condition de performance (niveau de cash conforme au Business Plan sous-tendant l'augmentation de capital) en année N, N+1 et N+2, complétée en année 3 d'une partie dépendante du cours de l'action,
 - Période de conservation de 3 à 1 an.

Composante Booster : Alloué sous condition d'investissement personnel du bénéficiaire

- **Actions attribuées sous condition de présence et de performance et de conservation de l'investissement réalisé**
 - Plan à 4 ans,
 - Acquisition progressive en fonction de la réalisation progressive de la condition de performance (niveau de cash conforme au Business Plan sous-tendant l'augmentation de capital) en année N, N+1 et N+2, complétée en année 3 d'une partie dépendante du cours de l'action (composante plus forte que la composante Base),
 - Période de conservation de 3 à 1 an.

• **Délégation au Conseil d'Administration pour prévoir une majorité renforcée pour certaines décisions importantes** – 7^{ème} résolution

- Modification des statuts (art 16 al 5) de Solocal Group
- Principe: Les décisions seront prises à la majorité des membres
- Exceptions: pour certaines décisions une majorité plus forte peut être requise par le règlement intérieur du Conseil d'administration

Suppression de la période minimale de choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale – 8^{ème} résolution

- Modification de l'article 18 des statuts
- Suppression de la durée minimale d'un an.

solocal

Questions



solocal

Résultats des votes

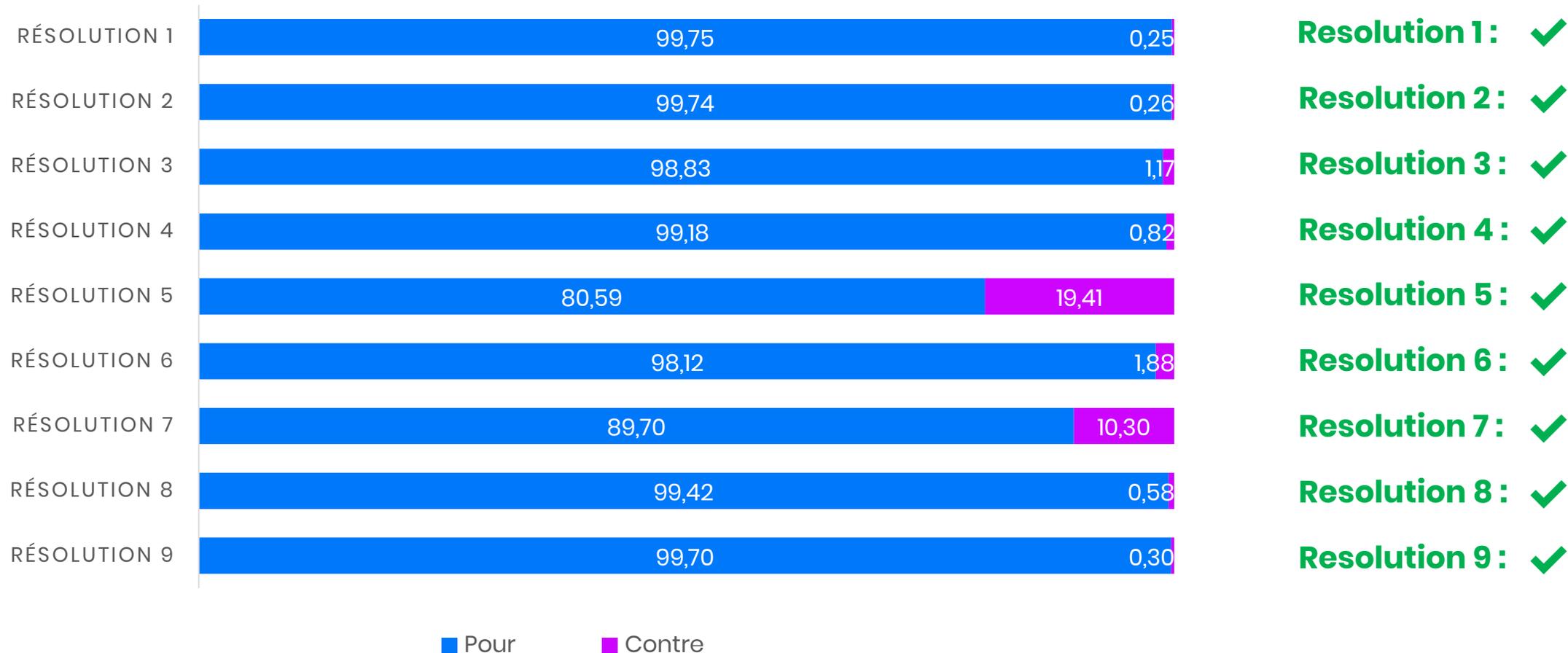


Alexandre de TOURTIER

Directeur Juridique



Résultats des votes par résolution



solocal

Clôture

